

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2026-036

Le onze mai deux mille vingt-six

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pascal GIRIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2026

PRESENTS : M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BRAYER, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme DECK, M. JACQUES, Mme PETOZZI, M. MAS, Mme RIVET, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. MAIO, Mme AUCAGNE, M. JOTHIE, Mme SELLEM, M. CIMETIERE, Mme JOMARD, M. SEGARD, Mme CHABERT, M. Fine, Mme GRONDIN, M. LABAEYE, Mme DURON, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. TROUVE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PETOZZI

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 27

Pouvoirs : 0

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération N°2022-001 du 24 Janvier 2022 portant création de l'emploi d'agent technique polyvalent à temps complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération N°2024-032 du 08 Juillet 2024 modifiant l'intitulé de l'emploi d'agent technique polyvalent en « responsable bâtiment »,

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial établie au titre de la promotion interne d'un agent titulaire,

Vu la délibération du 20 Mai 2019 portant création de l'emploi à temps complet « responsable du restaurant scolaire primaire » ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe,

Vu la délibération N°2022-001 du 24 Janvier 2022 portant modification de l'emploi de responsable du restaurant scolaire primaire à temps complet en l'ouvrant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération N°2023-053 du 06 Novembre 2023 modifiant l'intitulé de l'emploi « responsable du restaurant scolaire primaire » en « responsable restaurants scolaires »,

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial établie au titre de la promotion interne d'un agent titulaire,

Vu la délibération du 17 Septembre 2018 portant création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet (30 heures hebdomadaires) ouvert au grade d'ATSEM principal 1^{ere} classe,

Vu la délibération N°2022-001 du 24 Janvier 2022 portant modification de l'emploi d'ATSEM à temps non complet (30 heures hebdomadaires) en l'ouvrant au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 Avril 2026 concernant la modification de l'emploi d'ATSEM à temps non complet (30 heures hebdomadaires),

Considérant l'accroissement de travail concernant les missions d'ATSEM

au sein de l'école maternelle

Berser
Levrault

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée Délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

La modification de l'emploi « Responsable bâtiment » : cet emploi à temps complet est ouvert à tous les cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Il est proposé de l'ouvrir aussi à tous les cadre d'emploi des « Agents de maîtrise » à partir du 01 Juin 2026.

En application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi de « Responsable bâtiment », pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

La modification de l'emploi « Responsable restaurants scolaires » : cet emploi à temps complet est ouvert à tous les cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Il est proposé de l'ouvrir aussi à tous les cadre d'emploi des « Agents de maîtrise » à partir du 01 Juin 2026.

En application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi de « Responsable restaurants scolaires », pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

La modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent de l'emploi « ATSEM ». Cet emploi est actuellement à temps non complet de 30 heures hebdomadaires. Il est proposé de le porter à 34 heures hebdomadaires afin d'être en adéquation avec les missions du poste et du rythme scolaire.

La modification du temps de travail étant supérieur à 10% du temps de travail initial, il est nécessaire de :

- supprimer, à compter du 01 Septembre 2026 l'emploi permanent d'ATSEM à temps non complet (30 heures hebdomadaires)

- créer, à compter du 01 Septembre 2026, un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet (34 heures hebdomadaires). Cet emploi est ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation.

En application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi d'ATSEM, pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 01 Septembre 2026				
Libellé de l'emploi	Catégorie	Nombre	Temps Complet (TC) Temp Non Complet (TNC)	
Filière Administrative				
Directrice Générale des Services	A	1	TC	CE Attaché territorial
Responsable Finances	C-B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Responsable Ressources Humaines	C-B-A	1	TC	CE Adjoint Administratif, Rédacteur et Attaché Territorial
Responsable RAM et microcrèche	C-B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Agent accueil/ Etat-civil	C	1	TC	CE Adjoint Administratif
Gestionnaire RH/Finances/Périscolaire / Accueil	C	1	TC	CE Adjoint Administratif
Gestionnaire Finances/Accueil / Urbanisme	C - B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Responsable communication	C-B	1	TNC= 17,5	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Total - Filière Administrative		8		
Filière Culturelle				
Responsable Culture	C-B	1	TC	CE Adjoint du patrimoine et Assistant de conservation du patrimoine
Total - Filière Culturelle		1		
Filière Animation				
Responsable Les Explorateurs	B	1	TC	CE Animateur Territorial
Animateur	C	1	TNC= 22.72	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TC	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC= 30.12	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC= 17.5	CE Adjoint d'Animation
Responsable Maison Enchantée	C-B	1	TC	CE Adjoint d'Animation et CE Animateur
Animateur	C	1	TNC= 7.45	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC= 32.45	CE Adjoint d'Animation
Total - Filière Animation		8		
Filière Médico-Sociale				
Référent Santé et Accueil Inclusif	A	1	TNC = 1.05	CE Infirmière territoriale en soins généraux
Total - Filière Médico-Sociale		1		
Filière Sociale				
ATSEM	C	1	TC	CE agent de maîtrise
ATSEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat ou CE adjoint d'animation ou technique
ATSEM	C	1	TNC = 32	CE agent spéc des écoles mat
ATSEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat OU CE adjoint d'animation
ATSEM	C	4	TNC=30	CE agent spéc des écoles mat ou CE adjoint d'animation
ATSEM	C	1	TNC = 34	CE agent spéc des écoles mat ou CE adjoint d'animation
ATSEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat
Total - Filière Sociale		6		
Filière Police Municipale				
Responsable Police Municipale	C	1	TC	Brigadier-chef pal police municipale
Policier Municipal	C-B	1	TC	CE des agents de police municipale et des Chefs de service de police municipale
Policier Municipal	C-B	1	TC	CE des agents de police municipale et des Chefs de service de police municipale
Total - Filière Police Municipale		3		
Filière Technique				
Directeur services techniques	A	1	TC	CE Ingénieur Territorial
Responsable services techniques	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Responsable bâtiment	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial + CE Agents de maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise - CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Référent restaurant scolaire maternelle	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Responsable restaurants scolaires	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial + CE Agents de maîtrise
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Total - Filière Technique		18		
TOTAL POSTE OUVERT	45/	45		Emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 POUR) :

- Entérine la modification du tableau des effectifs selon les précisions détaillées ci-dessus,
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants

Pour extrait conforme
Pascal GIRIN, Maire

